Orange
Astreintes Techniciens
Montreuil, le 18 avril 2023

ORANGE S'ATTAQUE AUX ASTREINTES !

Réclamées de longue date par la CGT FAPT, Orange a enfin ouvert des négociations sur les astreintes.

Lors de la 1ère séance de négociations le 9 février, la CGT FAPT a notamment revendiqué la revalorisation du « forfait d'attente » à hauteur de 600€ brut par vacation d'astreinte, et une indemnisation pour tout arrêt d'astreinte à l'initiative de l'entreprise.

Pour la 2ème séance de négociations le 13 avril, la Direction a dévoilé ses véritables intentions.

Force est de constater que le projet d'accord est une véritable douche froide… Les propositions d'Orange sont très éloignées de nos demandes :

- Une dénonciation de la Décision Unilatérale FTSA Astreinte du 13 décembre 2005, et de tous les accords ou décisions locales qui en découlent ;
- Un « forfait d'attente » de 420€ brut par vacation augmenté de seulement 42€ ;
- Un délai de prévenance de 45 jours à la suppression de l'astreinte **sans indemnisation ;**
- Pire, après avoir avoué que les techniciens intervenants sur appels en HNO et hors astreinte le faisaient sans cadre légal, l'entreprise souhaite la création d'un nouveau cadre d'intervention en HNO. Ce cadre appelé dans un premier temps « HNO imprévisibles » puis renommé « HNO exceptionnelles » est un copier/coller de la permanence statistique des fonctionnaires datant de 1982. Ce cadre sera applicable à tous les salariés, qu'importe leur statut, avec pour seule indemnisation 1h30 de récupération pour la 1ère sortie, 45 minutes pour la 2ème… puis plus rien !!!

La CGT FAPT s'insurge contre de telles propositions, perçues comme de la pure provocation. Non seulement les demandes de toutes les Organisations Syndicales ont proprement été balayées d'un revers de main, mais en plus la Direction affiche clairement son intention de supprimer les acquis et conquis pour supplanter les astreintes par un cadre « HNO exceptionnelles ».
Dans le même temps, des négociations sur des réorganisations et suppressions d'astreintes se sont ouvertes sur plusieurs périmètres. Cela interpelle !

Les propositions de la Direction sont inacceptables ! C'est ainsi qu'ORANGE remercie toutes ses forces vives qui constituent la 1ère ligne.

La CGT FAPT avec les salariés revendique

- Une revalorisation du forfait d'astreinte à 600€ brut ;
- Une revalorisation annuelle du forfait d'astreinte ;
- Une reconnaissance de l'expertise par la promotion ;
- Des créations d'emplois et le remplacement des départs.

La CGT FAPT appelle l'ensemble des salariés à se mobiliser pour obtenir un accord à la hauteur des enjeux d'astreintes.
Agissez et contactez vos représentants CGT FAPT de proximité !

TOUTES ET TOUS MOBILISÉS LES 20 ET 28 AVRIL AVEC LA CGT ET DANS L'UNITÉ POUR UN 1ER MAI ÉNORME !!!

la cgt fapt — POUR LE DROIT À LA COMMUNICATION — activités postales & télécoms

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Code Postal : ..... Ville : .....
(facultatif) Téléphone perso : ..... pro : .....
Grade/ Classification : ..... Métier : .....
Service/Bureau (nom et adresse) : .....
.....

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr